

DELIBERATION 2020/09 CESEC DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET
CULTUREL DE CORSE PORTANT COMPOSITION DEFINITIVE DES COMMISSIONS DU CONSEIL
ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 22 septembre les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse et en visio, à 13H30, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique ; AIELLO Antoine ; ANCHETTI Pierre ; ANDREANI Christian ; ARNAUD-SUSINI Marie-Ange ; BALDACCI Dominique ; BARBE Michèle ; BATESTINI Antoine ; BATESTINI Jean-Pierre ; BIAGGI Michèle ; BOSSART Patrice ; BRIGNOLE Jean ; CASABIANCA François ; CASANOVA Mathieu ; CESARI Joseph ; CHOURY Hyacinthe ; CUCCHI Laetitia ; DAL COLLETO Jean ; DIPERI Bertrand ; DUBREUIL-VECCHI Hélène ; FEDI Marie-Jeanne ; FILIPPI Bernard ; FRANCESCHI Henri ; GODINAT Jean-Pierre ; GIACOMONI Léon ; GIUDICELLI Jean-Pierre ; LUCIANI Denis ; MARCELLINI Marie-Désirée ; MARCAGGI Paul ; MATTEI Jean-Toussaint ; MAUPERTUIS Roger ; MINEO Fabien ; MONDOLONI Marie-Madeleine ; MONDOLONI Rosine ; NICOLAI Louise ; NICOLI Marie-Jeanne ; NINU Marc ; NOVELLA Christian ; O'BINE Pat ; OLLANDINI Jean-Thomas ; PANTALONI-BARANOVSKY Julie ; POLETTI Anne-Marie ; ROYER Vincent ; RUBINI Pierre-Jean ; SALDUCCI Valérie ; SALVATORI Marie-Josée ; SALVATORINI Patrick ; SANTUCCI Etienne ; SAVELLI Jean-Pierre ; TROJANI Paul ; VENTURI Alain

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

RIUTORT Jean-Jacques à SALVATORI Marie-Josée ; SANTINI Marcel à BIAGGI Michèle

Le secrétariat était assuré par Madame Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4422-34, R4422-14 et R4422-28

Vu la délibération 2020/08 CESEC du 28 juillet 2020, portant adoption du règlement intérieur du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Après en avoir délibéré

Article Premier:

Les membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse ont procédé à leur inscription dans les commissions en application des articles 6.3 et 6.4 du règlement intérieur

Article 2 :

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse prend acte de la composition définitive des commissions telle qu'elle figure en annexe.

Ajaccio, le 22 septembre 2020
La Présidente du CESECC,
Marie-Jeanne NICOLI

ANNEXE

REPARTITION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS